

L'ESSENTIEL

DE LA CAF DE SAÔNE-ET-LOIRE

2024



caf.fr



Que dire de l'année 2024 ?

Si nous nous souviendrons certainement avant tout de 2024 comme de l'année des Jeux Olympiques de Paris, pour nous, à la Caf de Saône-et-Loire, elle a débuté par l'adoption et la signature officielle de notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog), que nous avons travaillé en 2023. **Plus qu'une réponse à un exercice formel, l'élaboration de ce contrat a été pour nous l'occasion de porter, haut et fort, notre raison d'être, nos missions et nos ambitions, et d'en faire un véritable "manifeste", à l'image de l'olympisme.**

Cet éditio me donne l'occasion d'y revenir en quelques mots, dans un contexte où la réaffirmation de l'importance de notre mission est d'autant plus cruciale que s'exprime régulièrement une défiance croissante à l'encontre des services publics.



Comme les jeux olympiques historiques, **notre raison d'être est forte, et empreinte de valeurs humanistes** : alors que nous nous apprêtons à fêter en 2025 les 80 ans de la Sécurité sociale, le programme des "jours heureux" reste en effet toujours autant d'actualité. Accompagner tout au long des âges de la vie, travailler sur l'égalité réelle des chances et investir dans l'enfance et la jeunesse pour construire le monde de demain, dans un contexte où, en 2024, un enfant sur 4 en Saône-et-Loire vit dans une famille à bas revenus, sont des lignes directrices qui nous guident au quotidien.

Cette forte raison d'être :

- **donne du sens au quotidien à nos métiers** : 85 % des collègues de la Caf en témoignent d'ailleurs quand ils nous disent en 2024 leur fierté de travailler à la Sécurité sociale ;
- se traduit dans le caractère non seulement important mais parfois littéralement "vital" de notre action : dans le département, 15 % d'allocataires ne vivent en effet que des prestations que nous leur versons ;
- **nous oblige** véritablement à être au rendez-vous des attentes de ceux au service desquels nous sommes.

Pour être au rendez-vous de cet enjeu, **nous portons une conviction centrale, celle d'une performance globale et durable** :

- **Globale** au sens de la satisfaction de toutes nos parties prenantes : collègues, allocataires, partenaires, familles et habitants du département, et même Société dans son ensemble. Comme le mouvement olympique qui porte le principe de la "joie dans l'effort", nous sommes convaincus qu'exigence de qualité de nos actions et qualité de vie au travail ne vont pas l'une sans l'autre ;
- **Durable**, dans la mesure où nous recherchons davantage la robustesse que la performance

immédiate ; des actions solides, fortes et ancrées dans la durée davantage que la simple atteinte d'indicateurs.

Au-delà de cette conviction, et là encore comme dans l'olympisme, **nous fondons notre collectif sur un socle de principes** (principes éthiques d'un côté, principes de fonctionnement pour nous) sur lesquels nous fondons notre action. Nous partageons d'ailleurs au moins 3 principes communs : l'importance de la relation humaine et de l'attention aux autres ; la collaboration, la solidarité et l'esprit d'équipe ; la recherche d'excellence. S'y ajoutent, pour nous, la transparence, la réactivité et la simplicité.

Pas de devise olympique pour la Caf qui serait l'équivalent du fameux **"Citius, altius, fortius, communiter"** (*"Plus vite, plus haut, plus fort, ensemble"*), mais 4 moteurs, appuyés également sur un collectif uni, et finalement assez proches :

- Croire : c'est croire collectivement au sens de nos missions et à l'importance de notre action, ne rien céder à l'exigence de performance et être déterminés à réussir ;
- Œuvrer : c'est agir au quotidien et mobiliser les énergies de chacun ;
- Penser : c'est réfléchir et se questionner régulièrement sur qui nous souhaitons collectivement être, c'est penser régulièrement nos façons d'agir et nos modes d'action ;
- Entreprendre : c'est être acteur des différents sujets, avoir envie de "transformer" nos modes d'action pour qu'ils soient efficaces et les plus en prise avec nos réalités en n'hésitant pas à tester et expérimenter.

Enfin, pas de projet ou culture sans ambitions

claires. Là aussi, les 4 ambitions que nous portons ne sont pas sans lien avec celles portées par l'olympisme :

- **Garantir un très haut niveau de service de base à tous** : comme dans l'olympisme, nous inscrivons nos actions dans une notion d'universalité et de continuité de nos offres ; concrètement pour nous, c'est rendre un service le plus constant possible et le plus à l'abri possible des aléas, qu'il s'agisse du service que nous rendons aux 100 000 allocataires, aux 50 000 familles, aux 500 partenaires ou aux 280 collègues de la Caf ;

- **Accorder une place croissante aux approches attentionnées** : à l'exemple du paralympisme et la prise en compte différenciée des besoins particuliers de chacun, nous avons comme ambition de (dé)multiplier les parcours attentionnés en direction des allocataires, des partenaires et des collègues, et d'améliorer ainsi en permanence l'expérience vécue par chacun des acteurs en ajoutant "un supplément d'âme" à notre offre de base ;

- **Nous ouvrir à l'extérieur et à nos partenaires** : comme le parcours de la flamme olympique ou la notion de territoire hôte qui marque l'ancrage territorial, nous avons à cœur de bien connaître et comprendre les écosystèmes qui nous entourent pour savoir avec quels nouveaux partenaires travailler demain ; s'ouvrir c'est aussi être "photosensible" au monde qui nous entoure, hybrider les différents univers (sport, culture, économie social, éducation, ...) et acteurs ;

- **Affirmer davantage notre écoute des différents acteurs** : à l'instar du serment à 3 voix tenant compte les différentes parties

prenantes (athlètes, entraîneurs, juges), nous souhaitons davantage écouter la parole et entendre la voix de nos publics externes (allocataires, familles et partenaires) et internes. Nous souhaitons développer des lieux d'échange et de coopération, en nous appuyant notamment sur la création de groupes miroirs, qui seront un élément central de cette démarche d'écoute et de co-construction.

Ce rapport d'activité est l'occasion de découvrir comment ces fondamentaux ont inspiré nos actions et réalisations tout au long de l'année 2024.

Pour conclure, reprenez la fierté, qui est à nouveau la mienne, du collectif - collègues et administrateurs - que nous formons, et du service et des services que nous rendons aux habitants de Saône-et-Loire.

Cécile Aladame,
Directrice de la Caf



NOS CHIFFRES CLÉS 2024

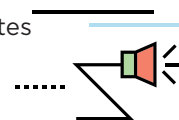


95 028
allocataires
bénéficiaires
de prestations légales

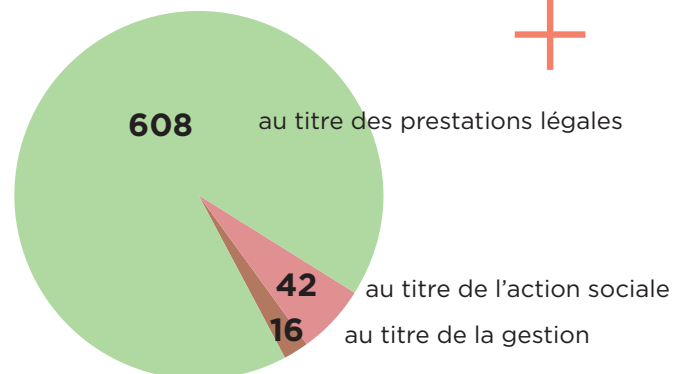


466
structures partenaires
bénéficiaires de subventions

3 439
familles
bénéficiaires d'aides individuelles directes
au titre de l'action sociale



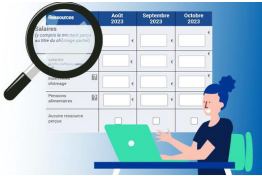
**UN BUDGET ANNUEL
DE 666 MILLIONS D'EUROS**



NOS TEMPS FORTS 2024

JANVIER

Mise en place du montant net social



FEVRIER

Signature du schéma départemental des services aux familles



Inauguration de la crèche "Les tilleuls" à Mâcon



Lancement des Promeneurs du Net parentalité



MARS

Venue de Chistelle Dubos, responsable du pôle national de médiation à la Cnaf



Participation de la Caf au "Tour des apprentis"



Participation au "salon de l'alternance" à Mâcon



Remise de diplôme à 4 gestionnaires conseil allocataires "Team 1"



AVRIL

Lancement du 2ème appel à projets jeunes



Inauguration de l'accueil de loisirs du Carmel à Chalon/Saône



MAI

Signature du contrat de ville à Chalon/Saône



Ouverture de l'incubateur de Mam à Chalon/Saône



JUIN

10 ans du service Snaripa (pensions alimentaires)



Lancement d'un appel à projets pour le financement de mini-bus électriques



Journée d'entreprise au château d'Azé



Présentation des offres de service Caf et France travail



NOS TEMPS FORTS 2024

JUILLET

Signature du contrat de ville au Creusot



1er séminaire Développement durable



AOÛT

Collecte de vêtements au profit d'Emmaüs



Inauguration du centre social Agora à Saint-Vallier



SEPTEMBRE

Présence de la Caf au FestiCampus du Creusot



Participation aux rendez-vous de l'emploi à Mâcon



Visite de Damien Ranger-Martinez, directeur de la communication Cnaf



Ecoute des accueils de loisirs



OCTOBRE

Inauguration du pôle enfance jeunesse de Marcigny



Participation à la journée France services



NOVEMBRE

Journée d'information sur le Service public de la petite enfance



Journée départementale des Eaje



DECEMBRE

Présentation des offres de service Caf et la banque alimentaire 71



Participation au forum de l'Udaf71



Organisation d'une collecte de boîtes solidaires de Noël



PORTRAIT DU DÉPARTEMENT



546 695

habitants
(insee 2022)



19

établissements
publics de coopération
intercommunale (Epci)



564

communes



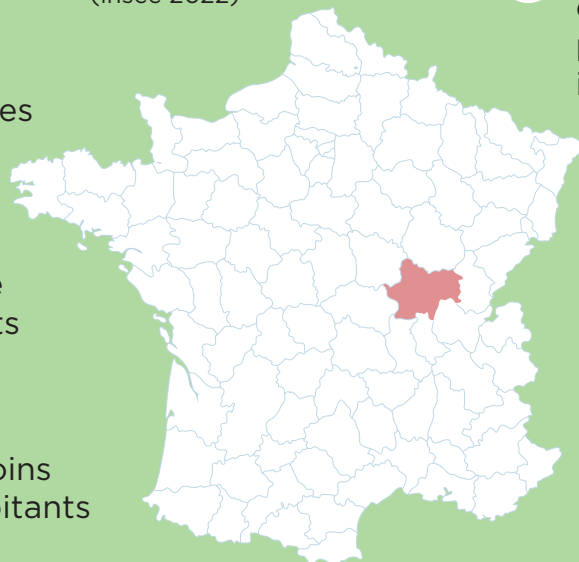
5

villes de plus de
10 000 habitants



324

villes de moins
de 500 habitants



348

ZFRR (zones
France ruralités
revitalisation)



12

quartiers prioritaires
politique de la ville
(QPV)



41,8 %

de la population du
département couverte
soit 228 510 personnes
dont 94 754 enfants

95 028
allocataires

au 31 décembre 2024



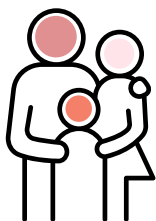
19

conventions territoriales
globales signées couvrant
100 % de la population

NOS ALLOCATAIRES

46 801
familles
bénéficiaires
potentielles
des aides
d'action sociale

Parmi nos 95 028 allocataires, nous comptons **46 801 familles avec enfants et 43 249 personnes sans enfant.**



33 220 couples

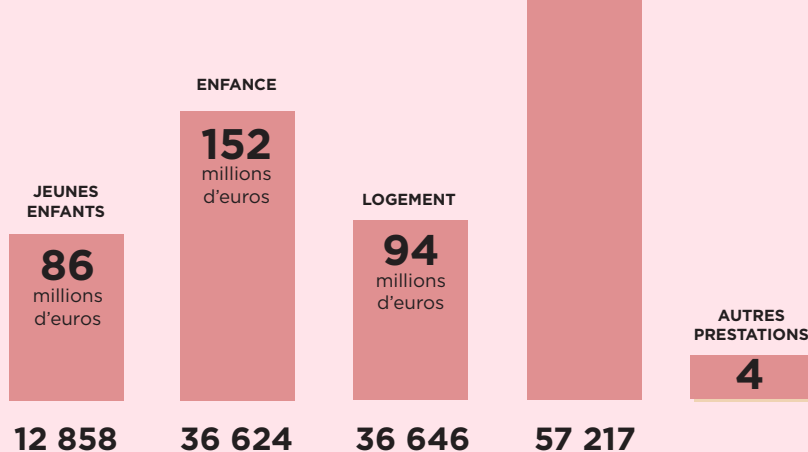
6 786 avec 1 enfant
17 806 avec 2 enfants
8 628 avec 3 enfants



13 581 familles monoparentales

6 578 avec 1 enfant
4 821 avec 2 enfants
2 182 avec 3 enfants

Nombre de bénéficiaires
et montants versés
(en millions d'euros)
par type de prestations



Plus d'une famille sur 4
est monoparentale (29 %)

LES PRESTATIONS QUE NOUS VERTONS

608

millions d'euros
versés au titre
des prestations
légales

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

	bénéficiaires	montant (euros)
Prime naissance/adoption	247	3 435 825
Allocation de base	9 655	20 979 291
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	1 492	5 253 035
Complément de mode de garde	6 824	55 982 218

ENFANCE

	bénéficiaires	montant (euros)
Allocations familiales	33 718	97 372 799
Complément familial	6 522	18 395 795
Allocation de soutien familial	5 946	20 463 691
Allocation de rentrée scolaire	28 547	15 647 227
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 925	11 245 190
Allocation journalière de présence parentale	169	2 204 678

LOGEMENT

	bénéficiaires	montant (euros)
Allocation logement familiale	4 753	16 326 189
Allocation logement sociale	11 044	25 663 026
Aide personnalisée au logement	20 849	51 140 815

SOLIDARITE

	bénéficiaires	montant (euros)
Prime d'activité	34 328	76 676 752
Revenu de solidarité	9 090	57 424 777
Aah + complément	15 083	125 558 999
Allocation journalière du proche aidant	16	116 754
Aide aux victimes de violences conjugales	282	239 262

AUTRES PRESTATIONS

(primes diverses, allocation de logement temporaire, frais de tutelle,...) 3 368 639

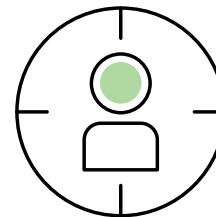


492 EUROS

C'est le montant moyen que nous
versons mensuellement à chaque foyer allocataire



LE JUSTE DROIT



Payer le juste droit, c'est une **ambition** au cœur du service à rendre à l'allocataire qui s'appuie sur une politique de contrôle diversifiée.

plus de
300 000
contrôles
des données
transmises par
les allocataires



- > échanges automatisés avec France Travail et les Impôts
- > contrôles de cohérence des données
- > ciblage de dossiers à risque
- > contrôles en accueil ou au domicile des allocataires

11,2
millions d'euros
de régularisations
indus :
8,4 millions d'euros
rappels :
2,8 millions d'euros



29
contrôles
de structures
partenaires
financées



231
dossiers
qualifiés de
frauduleux
**pour un montant
de 2 911 032 euros**



L'efficacité des contrôles

Notre mission est d'assurer que nous versons le juste droit, c'est pourquoi la Branche famille s'est dotée d'une politique de contrôle du juste droit qui prévient les erreurs et le non-recours mais sanctionne aussi les fraudes individuelles et collectives.

L'efficacité des contrôles est au cœur des enjeux de la maîtrise des risques. Elle se mesure par la hausse des impacts financiers lors des contrôles. Concernant les données entrantes (celles déclarées par les allocataires), toutes natures de contrôle confondues, les impacts financiers ont poursuivi leur hausse (+ 15 % par rapport à 2023). Plus particulièrement, l'année 2024 a été marquée par une hausse importante du préjudice financier moyen des dossiers fraude (6 500 euros en 2023, 12 000 euros en 2024), hausse qui témoigne de l'efficacité de nos ciblagés.

NOS OFFRES DE SERVICE

Tout au long de l'année 2024, nous nous sommes tenus, sans faiblir, aux côtés des allocataires et partenaires du département et avons su améliorer et enrichir notre action.



NOUS SOMMES RÉSOLUMENT ENGAGÉS POUR UN VERSEMENT RAPIDE DES PRESTATIONS

Avec une moyenne de **2,38 jours de stock** (contre 3,7 jours au niveau national) et un délai de démarche moyen de 7,81 jours pour l'ensemble des prestations (contre 10,9 au niveau national), nous avons réussi à assurer un paiement régulier et rapide des prestations tout au long de l'année.

C'est notre mobilisation sans faille, de même que notre ingéniosité et notre capacité à trouver des solutions aux difficultés, qui ont permis d'obtenir ces résultats. Deux exemples :

- 24 sessions d'heures supplémentaires ont été organisées les samedis matin au cours de l'année 2024 ; ce sont près de **40 728 pièces** qui ont pu être traitées à ces occasions ;
- Nous avons continué à nous réunir chaque mois entre collègues des équipes prestations et managers dans un esprit résolument collaboratif et orienté "terrain", pour analyser la période écoulée, nous projeter sur les 3 mois à venir, et déterminer ensemble la meilleure conduite à tenir, avec pour boussole, le meilleur service à rendre aux publics, et pour outil principal, la **stratégie de service graduée** listant les différentes actions à entreprendre en fonction de la situation.



Intermédiation financière

Le nombre de pensions alimentaires "intermédiées" par l'équipe Snaripa pour le compte de "ses" six Caf clientes a progressé de + 36% en 2024. Cette augmentation est le signe d'une réforme qui continue de plus en plus à trouver son public. Cette augmentation n'a par ailleurs nullement diminué le niveau de service offert par l'équipe avec des délais de démarche (17,5 jours) et un taux de recouvrement (85 %) des impayés de pensions alimentaires meilleurs qu'au niveau national (respectivement 39 jours et 80 %).



Une mobilisation pour la campagne "loyers" récompensée

Chaque été, la Caf questionne l'intégralité des bailleurs dans le cadre de la campagne dite "loyer". Concrètement, il s'agit de récupérer le montant des loyers de juillet de chacun des 40 000 locataires afin d'effectuer le nouveau calcul de leur aide au logement pour l'année suivante. Cette campagne relève ainsi un enjeu fort pour de nombreux allocataires en lien avec le renouvellement de leurs droits.

Grâce à l'investissement résolu et dynamique et collectif d'un groupe pluriel de collègues (correspondantes informatiques, gestionnaires conseil allocataires spécialisés, conseillers allocataires) et de nombreuses actions comme des appels sortants incitant à la télédéclaration de ces loyers (plus de 1 500 réalisés), de l'accompagnement à distance sur l'espace bailleur du caf.fr, ou encore le soutien à la résolution de problématiques de connexion, nous avons réussi en 2024 à nous hisser à la deuxième place au niveau national avec pas moins de 96,3 % de loyers récupérés (dont 89 % par voie de télédéclaration).

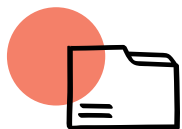
NOUS SOMMES PRÉSENTS ET DISPONIBLES SELON LES BESOINS POUR APPORTER UNE RÉPONSE RAPIDE, EFFICACE ET ADAPTÉE

Tout au long de l'année, sans interruption, nous avons pris en charge, aux côtés de nos collègues du Doubs, **375 085** appels téléphoniques pour le compte des 8 Caf de la région Bourgogne Franche-Comté ; et à nous seuls, **121 954 mails** pour le compte des 4 Caf de l'ancienne région Bourgogne.



Convaincus qu'au paiement rapide des prestations et à l'accessibilité continue des espaces multiservices doit venir s'ajouter – aussi souvent que nécessaire – la possibilité de pouvoir nous rencontrer en rendez-vous dans des délais rapides, nous avons fait le choix, au 1er trimestre 2024, de généraliser une offre de rendez-vous en remplacement des rappels téléphoniques. Dans ce cadre, ce sont près de 100 nouvelles plages hebdomadaires de rendez-vous qui sont venues s'ajouter à l'offre de services existante. Et donc, désormais, lorsque nous ne pouvons pas répondre "du 1er coup" aux appels arrivant sur la plateforme, les allocataires se voient proposer un rendez-vous à leur convenance dans un délai presque systématiquement inférieur à 5 jours. Un service identique a été mis en place côté équipe Snaripa avec cette fois-ci près de 150 plages hebdomadaires de rendez-vous.

Chaque jour, à la Caf de Saône-et-Loire, nous :



mettons à jour
**4 508 dossiers
allocataires**



prenons
en charge
484 mails



prenons en charge
**1 412 appels
téléphoniques**

Plus de **200 personnes**, chaque jour, ont par ailleurs été accueillies et accompagnées à l'utilisation des outils numériques dans les **4 espaces multi-services** de nos sites.

En parallèle, notre **offre de rendez-vous** a également été largement utilisée par les différents publics, qu'il s'agisse des rendez-vous d'accompagnement numérique avec un conseiller de service à l'utilisateur (**750 sur l'année**), des rendez-vous avec un gestionnaire conseil allocataires pour faire le point sur le dossier (**19 193 sur l'année**), ou encore des rendez-vous avec un travailleur social pour être accompagné suite à un événement "fragilisant" (**plus de 7 000 sur l'année**).

17 002 réclamations nous ont été adressées en 2024 et 96,36 % d'entre elles ont pu recevoir une réponse en moins de 10 jours (contre 79,7 % au niveau national). De son côté, la médiatrice administrative a, par son activité, permis de résoudre **270 situations bloquées**.

Enfin, nous avons continué à accompagner le déploiement des structures **France services** dans le département et soutenir leur action. Celles-ci sont aujourd'hui au nombre de **54** et permettent de faciliter l'accès aux services de la Caf et de proposer une offre d'accompagnement numérique de proximité. En 2024, nous avons participé à 2 sessions de formation initiale de conseillers numériques.



LA CAF À L'INITIATIVE ET ATTENTIONNÉE



Nous avons poursuivi en 2024 notre engagement dans la mise en œuvre de parcours attentionnés en direction de certains allocataires autour du triptyque suivant : **un traitement spécialisé et accéléré, une offre de services renforcée, des partenariats développés.**

Aux parcours attentionnés en direction des travailleurs indépendants, des mono-parents, des jeunes résidant en foyers de jeunes travailleurs, des salariés en structure de réinsertion professionnelle, des personnes incarcérées, est venu s'ajouter un parcours en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés.



Un nouveau parcours pour les bénéficiaires de la protection internationale



Concrètement, une équipe de la Caf :

- assure un traitement spécialisé et priorisé des dossiers des personnes concernées ;
- propose une offre de services améliorée avec des rendez-vous téléphoniques sous 48 heures à concurrence des besoins, de même que des rendez-vous "de sortie de dispositif" lorsque les personnes cessent d'être prises en charge par les partenaires en charge de leur accompagnement ;
- oeuvre à nouer et développer des liens partenariaux solides et répondre aux besoins des 5 principaux acteurs du département en matière d'accueil et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés. Leur sont proposés des rendez-vous mensuels pour faire le point sur les dossiers requérant des échanges particuliers, des possibilités de nous joindre rapidement lorsque les situations sont pressées, des invitations dans nos locaux pour mieux nous connaître et mieux savoir utiliser nos différents services. Une 1ère réunion s'est tenue en octobre.

Des présentations de nos offres de service aux partenaires



Préfigurant ce qui sera demain une offre de services "de base" à destination de nos partenaires, nous avons continué en 2024 à accueillir dans nos locaux de nombreux partenaires comme l'association Le Pont, l'Opac, différentes équipes du Conseil départemental (service adoption, service des travailleurs sociaux).

Au programme : une présentation de l'offre de services de la Caf et des "meilleurs" modes de contacts à mobiliser en fonction des situations et besoins, une présentation de l'organisation de la prise en charge des différentes demandes, une présentation de l'offre numérique caf.fr et de Cdap, la visite de l'accueil, de la plateforme de services, du service Prestations et la rencontre avec les collègues.

NOS AIDES AUX FAMILLES

En complément de notre versement d'aides aux familles sous la forme de prestations légales, de notre offre d'information et d'accompagnement de nos 100 000 foyers allocataires, du soutien – humain et financier – à la création et au fonctionnement de services, nous avons également soutenu, dans une logique préventive, les 50 000 familles du département, à travers :

- le versement de 10 aides individuelles, prévues dans notre règlement intérieur d'action sociale ;
- une offre d'accompagnement proposée par les travailleurs sociaux de la Caf lorsqu'une famille rencontre un événement susceptible de la fragiliser.

3 370 familles différentes ont ainsi bénéficié d'une aide financière directe en 2024, pour un montant moyen de **412 euros**, et un **montant total de 1 963 883 euros**, en hausse par rapport à 2023 (et qui représente environ 1/3 de nos fonds locaux). Plus de 2 000 familles ont également été accompagnées par un travailleur social de la Caf.

Nous nous sommes engagés en 2024 dans une perspective de refonte de notre aide à l'autonomie des jeunes, qui reste – en dépit d'actions de communication et promotion – trop confidentielle. Nous avons enclenché à ce titre une démarche d'écoute des besoins des jeunes sur les territoires qui a mis en avant les enjeux autour de la mobilité, et a permis au Conseil d'administration, lors de sa séance de décembre, d'adopter les contours d'une nouvelle aide, qui sera mise en place en 2025 : une aide à la mobilité des jeunes, par une incitation au covoiturage pour les déplacements du quotidien : aide qui constituera la 1ère brique de notre soutien aux écomobilités.

Vacances

- **1 314** séjours familles : **429 670** euros versés
- **90** séjours pour **310** enfants : **27 329** euros versés
- **53** aides aux vacances sociales : **65 006** euros versés
- **543** aides au transport : **89 900** euros versés

Jeunesse

- **571** aides Bafa : **268 424** euros versés
- **30** aides à l'autonomie des jeunes : **24 788** euros versés
- **58** jeunes aidés dans le dispositif Clap : **10 765** euros versés

Parentalité

- **149** aides au parent accueillant : **68 276** euros versés
- **110** aides aux familles endeuillées : **152 900** euros versés
- **14 500** heures d'aides à domicile : **557 279** euros versés

Logement

- **1064** aides à l'équipement : **421 914** euros versés
- **14** prêts à l'amélioration de habitat : **9 687** euros versés
- **9** aides caravane : **44 450** euros versés

Assistant maternel

- **76** primes d'installation : **91 200** euros versés
- **2** prêts à l'amélioration du lieu d'accueil : **15 000** euros versés

Accompagnement social

- **2 280** interventions réalisées par **16** travailleurs sociaux
- **194** aides sur projet accordées dans le cadre d'un accompagnement social pour un montant total de **210 234 euros**

NOTRE SOUTIEN AUX FAMILLES SUR LES TERRITOIRES

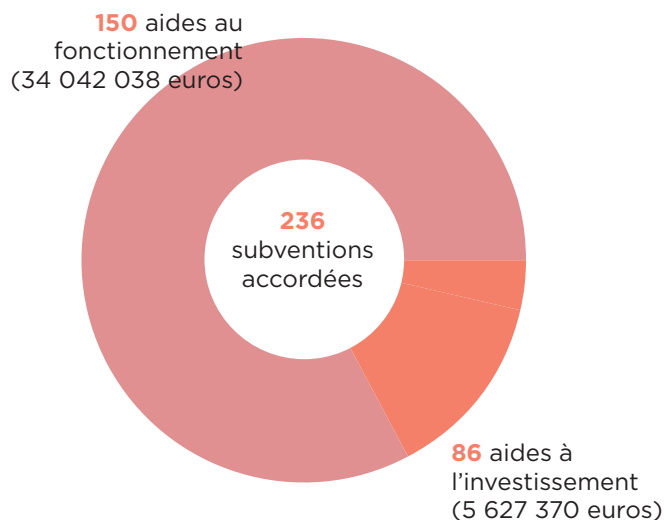
L'accompagnement des partenaires

Nous accompagnons au quotidien près de **500 partenaires**, sur l'ensemble du territoire départemental, pour proposer des services de qualité aux **50 000 familles**, tout au long des âges de la vie (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux, ...). Ce soutien combine :

- Un soutien humain, à travers l'action de nos 9 chargés de conseil et développement et celle des 9 gestionnaires administratifs en charge du traitement des dossiers, qui accompagnent au quotidien élus, association, professionnels à analyser les besoins, proposer des services de qualité et développer des projets ;
- Un soutien financier, à l'investissement et au fonctionnement des équipements ou des projets. Ce soutien provient à la fois de fonds nationaux et d'une partie de nos fonds locaux, qui sont consacrés aux deux-tiers à l'appui des familles par le biais de partenaires. Les aides locales aux partenaires prennent la forme de 11 aides différentes, et d'un programme annuel d'appels à projets.

En 2024 :

- Nous avons ainsi consacré **39 934 836 euros au soutien aux partenaires** (36 760 789 euros au titre des différents fonds nationaux et 3 174 047 euros au titre de notre dotation locale) ;
- Nous avons organisé 5 appels à projets ;
- Nous avons renouvelé une partie de notre équipe de chargés de conseil et développement, équipe désormais au complet.



150

structures bénéficiaires
d'une **aide au fonctionnement**
pour un montant total de **34 642 038 euros**



La refonte des accueils de loisirs

En 2024, nous avons lancé une évaluation de notre dispositif de soutien local au fonctionnement des accueils de loisirs (par de l'analyse de données et des questionnements des Alsh), afin de s'assurer que l'aide répondait bien aux objectifs fixés par le Conseil d'administration, à savoir favoriser la qualité de l'accueil et l'accessibilité aux familles. A la suite de cette évaluation, est apparu le fait que le dispositif de bonification avait peu d'effets sur les sujets visés.

Nous avons ensuite écouté la parole des enfants, des parents et des animateurs pendant les vacances de la Toussaint, afin de voir ce que constituait, à leurs yeux, la qualité d'un accueil de loisirs : le fait d'avoir une équipe d'animation formée, disponible et à l'écoute apparaît en tête des préoccupations des animateurs et des parents, et en deuxième position pour les enfants (qui placent en tête la qualité des activités).

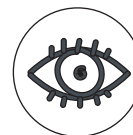


Afin que cette aide atteigne ses objectifs, le Conseil d'administration, lors de sa séance de décembre 2024, a adopté la mise en place d'une nouvelle aide sous la forme d'un label qualité : cette aide viendra en complément de la prestation de service nationale qui vient solvabiliser partiellement les accueils de loisirs, d'un plan de formation continue déployé par la Caf et d'un appel à projet biennal sur des enjeux de "transformation" des pratiques.

Ce nouveau label sera mis en place en janvier 2026 : l'année 2025 sera consacrée à l'élaboration des critères de ce label, avec des représentants des Alsh, et à l'accompagnement des partenaires qui souhaiteront s'y engager.

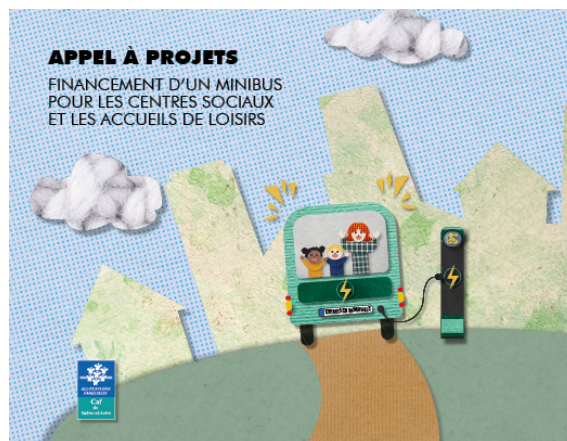


L'appel à projets mini-bus électrique

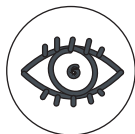


En 2024, nous avons lancé, compte tenu des enjeux de mobilité sur un territoire rural et étendu, un appel à projets en direction des accueils de loisirs et des centres sociaux du département, afin de les soutenir dans l'acquisition de véhicules électriques (véhicules permettant – par ailleurs – le transport d'enfants en situation de handicap) : il s'agit de notre deuxième brique de soutien aux écomobilités.

13 projets nous ont été adressés, pour un coût total de 660 000 €. 6 ont été financés en 2024, 7 le seront en 2025.

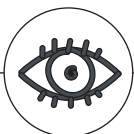


Une meilleure couverture en matière de soutien à la parentalité



L'offre en matière de soutien à la parentalité s'est renforcée en 2024 avec :

- la création d'un nouveau lieu d'accueil parents-enfants sur la Communauté de communes Bresse Revermont qui propose désormais un accueil à Pierre-de-Bresse et St Germain-du-Bois, ce qui porte à 16 le nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) sur le département ;
- la création de deux nouveaux réseaux de professionnels à Buxy et Tournus qui permettent de favoriser l'interconnaissance des projets et services respectifs des acteurs de terrain pour mieux accompagner les familles ;
- la mise en œuvre du projet de la première "Maison des 1000 premiers jours" labellisée sur le Grand Chalon.



Le soutien local des tiers-lieux

En plus de la présence des 29 centres sociaux et des 26 espaces de vie sociale sur le département, nous avons fait le choix de porter un appel à initiatives à l'attention des tiers-lieux en 2022. Cet appel à initiatives visait à accompagner le développement de tiers-lieux afin de favoriser les échanges et les rencontres collaboratives autour de diverses pratiques (solidaires, culturelles, créatives, d'inclusion numérique et sociale,...). Dans ce cadre, 9 projets ont été soutenus sur la période 2022 et 2023.

Après une phase de bilan, le choix a été fait de poursuivre, en 2024, le partenariat avec 3 d'entre eux : "Le Galpon" à Tournus, "La bricole" à Autun et "Odil" à Montceau-les-Mines afin d'observer à plus long terme les processus d'implication des publics au sein des trois structures innovantes. Cet accompagnement favorisera l'expérimentation de nouvelles formes d'implication des publics, tout en encourageant l'innovation sociale.



Le schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Le Sdsf de "3ème génération" a été adopté le 7 février 2024, pour la période 2024-2026. Ce schéma vise à mettre en œuvre, sur le territoire départemental, des services de qualité en direction des 50 000 familles du département.

S'agissant d'un schéma de 3ème génération, son élaboration et son contenu ont pris en compte l'expérience acquise à ce titre depuis 2016 :

- En s'inscrivant dans la continuité : continuité notamment du périmètre (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité), continuité de la mobilisation partenariale, continuité d'une approche décloisonnée des différentes politiques publiques ;
- En renouvelant toutefois les façons de travailler sur le sujet : en renforçant la dimension vivante et agile de l'approche (à travers un plan d'action annuel), en renforçant le caractère subsidiaire des actions par rapport à celles que chacun des acteurs porte déjà au quotidien, en renforçant la simplicité et le pragmatisme (avec un volume d'action très resserré et un caractère opérationnel).

Ce schéma porte une conviction centrale : la conviction que proposer aux familles de Saône-et-Loire des services de qualité repose sur un triptyque :

- Des décideurs mobilisés au service d'une couverture harmonieuse et équilibrée du territoire en services aux familles ;
- Des professionnels engagés dans la qualité des services proposés ;
- Des publics informés, pris en compte et associés.

Le plan d'action 2024 a donc été au service de ces ambitions avec 5 actions :

1. Travailler en mode "task force en matière de petite enfance" pour se mobiliser collectivement afin à la fois de maintenir et de développer l'offre ;
2. Mettre en place de nouvelles façons de travailler pour développer la qualité (démarches qualité, actions de formation continue), en matière de petite enfance ;
3. Créer davantage de passerelles entre acteurs et dispositifs, dans une logique de continuité éducative : écoles - accueils de loisirs ;
4. Imaginer des dispositifs de soutien à la parentalité en direction des enfants de plus de 6 ans pour mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs parents ;
5. Définir une stratégie de couverture du territoire en matière de soutien à la parentalité, en renforçant les liens entre les dispositifs et en faisant une place aux parents.



Zoom sur l'action sur les démarches qualité en structure petite enfance

Cette action a permis de déployer différentes actions visant à inviter les structures à déployer des démarches qualité, à travers différents leviers ou outils complémentaires :

- L'élaboration d'une fiche méthodologique **pour définir et préciser ce qu'est une démarche qualité** ;
- L'élaboration d'une boîte à outils complète pour permettre aux structures de **comprendre et s'approprier ces démarches** ;
- L'élaboration d'un prototype de jeu pour **sensibiliser** de façon ludique ;
- L'organisation d'une journée départementale avec la thématique de la qualité d'accueil du jeune enfant comme thématique centrale, avec notamment une conférence sur le sujet et un test du jeu pour **communiquer et accompagner** ;
- L'organisation d'une formation test sur la qualité à destination de 15 directrices de crèche des secteurs public et privé pour **se former au sujet**.

Les conventions territoriales globales

Au niveau infra-départemental, nous avons engagé depuis 2018 avec les collectivités territoriales, un partenariat renforcé qui prend la forme de conventions territoriales globales (Ctg) : à partir d'un diagnostic commun des besoins du territoire, nous fixons ensemble pour les années à venir des objectifs partagés de développement et d'amélioration des services aux familles. Les Ctg permettent aussi de rendre plus lisible notre action sur les territoires et de débloquer un panel de financements pour soutenir ces évolutions.



100 % du territoire est désormais couvert par 19 Ctg.



En 2024, nous avons renouvelé 3 conventions territoriales, avec les communautés de communes :

- Entre Saône-et-Grosne ;
- Brionnais Sud Bourgogne ;
- Grand Autunois Morvan.

Là aussi, s'agissant d'une nouvelle génération de conventions, elle est marquée par plusieurs nouveautés :

- Des plans d'actions davantage resserrés, autour d'une dizaine d'actions ;
- Un diagnostic plus fin qui intègre l'évaluation de l'activité des services aux familles financés sur les territoires ;
- La signature de toutes les communes du territoire ;
- Un schéma de développement petite enfance, dans le cadre du service public petite enfance ;
- Un nouvel outil de suivi en test : "La Ctg dans ma poche" ;
- Un livret communiquant destiné aux élus.



Le département compte désormais environ 82 chargés de coopération Ctg (à hauteur de 45 Etp), interlocuteurs clés de la Caf dont nous finançons en grande partie les postes (à hauteur de 926 424 euros en 2024, et qui ont en charge l'animation, le déploiement, le suivi et l'évaluation des actions prévues dans les conventions.

En 2024, un 1er "groupe miroir", composé de chargés de coopération Ctg, a été constitué.



Animé par Nadège Durand-Michaud, chargée de conseil et développement, il a pour mission de nous donner le "reflet" de notre action :

- De faire part des besoins, irritants, difficultés ou élément de satisfaction, dans une logique d'écoute ;
- De nous donner des avis sur notre manière d'appréhender les sujets ;
- Eventuellement, de coconstruire avec nous.

Ce groupe est composé de 9 personnes, et s'est réuni 4 fois sur l'année. En 2024, il a notamment :

- préparé et organisé le 1er séminaire des chargés de coopération, qui s'est tenu tout début 2025 et qui vise à créer un réseau de professionnels ;
- donné son regard sur la façon d'appréhender les Ctg de 2ème génération ;
- Initié une réflexion sur un accompagnement renforcé – dans une logique de parcours attentionné
- des nouveaux chargés de coopération, quand ils prennent leurs fonctions.

Le bilan de ce 1er groupe miroir est très positif. D'autres verront le jour en 2025.



Une nouveauté importante en 2024 : le service public petite enfance (Sppe)

Le Sppe vise à "garantir l'accueil de chaque jeune enfant", avec une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité sur 4 axes :

- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôles de l'accueil du jeune enfant ;
- Attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance ;
- Aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel.

Il est adossé à une gouvernance renouvelée et à de nouveaux leviers financiers.

En Saône-et-Loire, en 2024, sont ainsi à noter :

- une augmentation de 2,3 millions d'euros du budget alloué aux structures petite enfance, soit + 10,4 % entre 2023 et 2024 ;
- 48 places de crèches nouvelles décidées et 46 nouvelles places ouvertes ;
- Une nouvelle labellisation de structure "Avip" (à vocation d'insertion professionnelle), à Bourbon, portant leur nombre à 5 crèches et à 19 places ;
- 7 délibérations de collectivités sur le bonus attractivité.

Une réunion d'information sur ces nouveaux leviers a été organisée, le 6 novembre 2024, à destination des directeurs généraux des collectivités, pour les informer sur le sujet, et leur présenter l'ensemble des leviers.



Un taux de couverture de **72,1 %** (contre **60,3** au niveau national)

154 établissements d'accueil du jeune enfant (Psu et Paje)
2 342 assistants maternels agréés (dont 178 au sein des Maisons d'assistants maternels)
36 relais petite enfance
59 maisons d'assistants maternels
5 crèches à vocation d'insertion professionnelle

3 414 places en accueil collectif
8 337 places en accueil individuel



80 accueils périscolaires
76 accueils extrascolaires
38 accueils adolescents

Animation

12,25 postes financés au titre de la prestation de service jeunes

Promeneurs du net

12 promeneurs



Lieux accueil enfants-parents

17 Laep

789 familles accueillies

Médiation familiale

3 associations conventionnées

241 médiations effectuées

Espaces rencontre

4 structures

8 516 heures ouvertes au public

Accompagnement à la scolarité

21 opérateurs

1 083 enfants accompagnés

853 familles bénéficiaires

Aide à domicile

2 associations conventionnées

17 096 heures d'intervention

Parents71 (Réaap)

11 réseaux locaux

19 actions financées par la Caf



Habitat jeunes

4 foyers de jeunes travailleurs

1 résidence jeunes (Claaj)

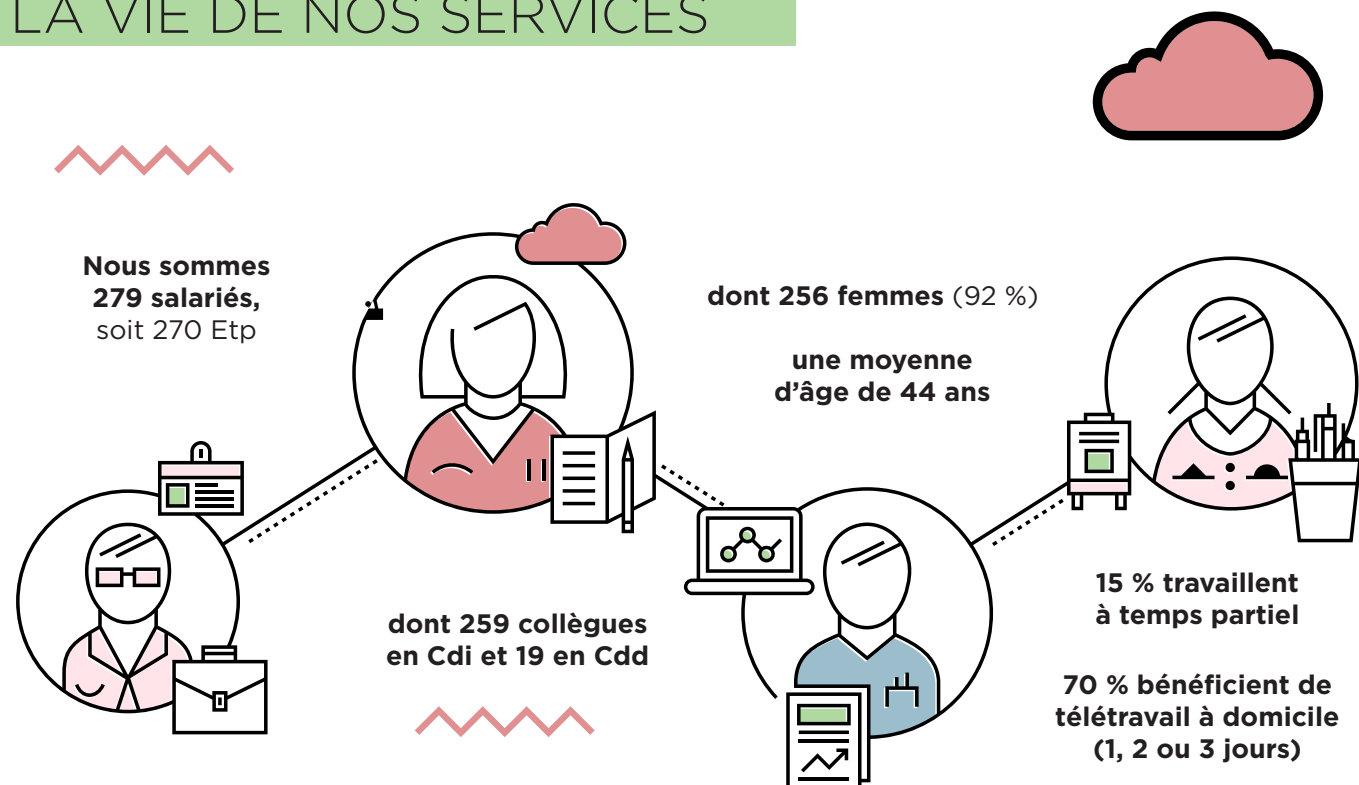
462 lits

Equipements

28 centres sociaux

25 espaces de vie sociale

LA VIE DE NOS SERVICES



En matière de ressources humaines

- Nous avons élaboré, partagé et commencé à mettre en œuvre notre **stratégie d'emploi** de la période de la Cog ;
- Nous avons finalisé notre **schéma directeur RH** ;
- Nous avons **recruté et intégré 28 nouveaux collaborateurs** sur **10** métiers différents, toujours avec une volonté d'y associer pleinement les équipes et d'y consacrer du temps et de l'attention ;
- Nous avons **poursuivi notre engagement dans nos nouvelles façons de travailler, d'évaluer et de former**, en lançant notamment la formation d'une "Team 3" de gestionnaires conseil et 3 formations de conseillers de service à l'utilisateur ;
- Nous avons finalisé **notre plan d'accompagnement des managers 2023-2024**, réalisé un bilan de cet accompagnement et défini les contours d'un nouvel accompagnement des managers qui sera mis en place en 2025 et 2026 ;
- **Nous avons beaucoup écouté nos collègues** :
 - o En participant à l'enquête BSI, avec un taux de participation élevé et, globalement de très bons résultats à nouveau, à la fois en amélioration par rapport à 2021 et par rapport aux autres Caf ;
 - o En refondant notre baromètre interne par une amélioration des questions et de l'usage de celui-ci, afin qu'il devienne un véritable outil d'écoute au sein des équipes ;

o Nous avons testé, au secteur Snaripa, l'utilisation de l'outil Open Decide, outil qui permet de mesurer la dynamique d'une équipe, de qualifier son mode de fonctionnement (directif, participatif, collaboratif, ...) et de voir s'il est en cohérence avec les attentes de l'équipe. Les résultats montrent que la dynamique de l'équipe est fonctionnelle et que l'équipe fonctionne actuellement de manière participative (à hauteur de 60 %) ou collaborative (40 %) ;

- En matière de relations sociales, l'année a été marquée par de **nombreuses négociations**, avec un renouvellement des protocoles sur le télétravail, sur le droit à la déconnexion, et sur la diversité et l'égalité femmes-hommes et la signature d'un nouveau protocole sur la valorisation de l'expérience syndicale.



Le baromètre social institutionnel

- Ce baromètre, dispensé tous les 3 ans dans l'ensemble des organismes de Sécurité sociale, vise à mieux connaître les perceptions et attentes des collègues sur leur cadre de travail ;
- A la Caf, 200 collègues ont répondu au baromètre social institutionnel dispensé en juin 2024, soit 72 % des collègues : c'est un niveau de participation très satisfaisant, en hausse par rapport à 2021 (67 %) et très nettement plus élevé que dans l'ensemble des Caf (64 %) ;
- 73 % des collègues de la Caf sont satisfaits de leur travail actuel ;
- 85 % des collègues sont fiers de travailler dans un organisme de Sécurité sociale ;
- 2 collègues sur 3 recommanderaient à un proche de venir travailler à la Caf : résultat supérieur de 10 points à celui de la moyenne des Caf ;
- Le travail est globalement considéré comme utile (94 %), adapté aux compétences (88 %), varié (84 %) et motivant (71 %).



En matière de communication

- Nous avons organisé et animé de nombreux webinaires à destination de nos principaux partenaires ;
- Nous avons poursuivi nos traditions annuelles : journée d'entreprise, organisée en mode ludique pour se retrouver, journée "parentalité en entreprise", la fête des voisins ;
- Nous avons reçu différentes visites du réseau : de la Cnaf (directrice Aripa, médiatrice nationale, directeur de la communication, ...) et de collègues de Caf, ...



la journée d'entreprise



la journée parentalité en entreprise



la fête des voisins

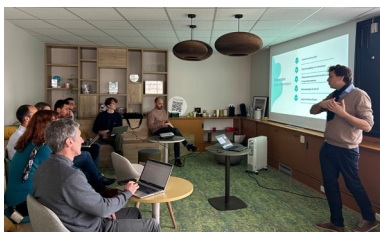


Responsabilité sociétale des entreprises



Nous avons poursuivi nos actions en matière de responsabilité sociale. Quelques exemples :

- Nous avons poursuivi la réduction de notre flotte automobile (qui est passée de 21 véhicules en 2017 à 15 en 2024), et avons initié une opération de verdissement de notre flotte automobile avec le cap d'une flotte 100 % électrique d'ici 2028 ;
- 54 d'entre nous ont bénéficié du forfait mobilités durables ;
- Nous avons recruté un alternant sur les sujets de transition écologique notamment ;
- Nous avons organisé notre premier séminaire développement durable avec le groupe en charge du sujet ;
- Nous avons enclenché la réalisation du bilan de notre empreinte carbone ;
- Nous avons poursuivi nos actions visant à travailler autrement, dans une approche de performance globale et durable : nous avons par exemple poursuivi notre vaste projet d'implication des équipes dans la définition de leur façon de fonctionner et les séminaires d'équipes se sont multipliés ;
- Avec la Cpm, nous avons reconduit notre participation à un "défi marche" et à des opérations de don du sang ;
- Nous avons organisé pour la 3ème fois le DuoDay nous permettant de créer, pour une journée, un duo entre une personne en situation de handicap et un salarié, pour sensibiliser ainsi au handicap, il fait désormais partie de nos rituels annuels : nous avons accueilli 6 personnes à ce titre.



Réunion de lancement du bilan carbone



Le défi marche



Le challenge du don du sang à Mâcon



Le séminaire développement durable



Le DuoDay



Les véhicules électriques

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle Jost est présidente du Conseil d'administration, **Michel Bissardon**, 1er vice-président, **Christine Vitu**, 2ème vice-présidente et **Alban Moreau**, 3ème vice-président.



4 séances du **Conseil d'administration**
1 séance exceptionnelle pour la nomination
d'Emilie Sanson, directrice comptable et financière

4 réunions
de la **commission d'action sociale**

41
administrateurs
titulaires
et suppléants

5 réunions
de la **commission des pénalités**

12 réunions
de la **commission de recours amiable**

12 réunions
de la **commission des aides individuelles**

Caf de Saône-et-Loire

177 rue de Paris

71024 Mâcon cedex 9

Retrouvez nous
sur nos réseaux sociaux

